

## **Règlement complet du Jeu « Gagne ton Pack Chantier ! »**

### **Article 1 : Objet**

La Manufacture Française des Pneumatiques Michelin, société en commandite par actions, au capital de 504.000.004€, dont le siège est situé Place des Carmes Déchaux, à Clermont- Ferrand (63040) (ci-après « l'Organisateur » et/ou « Michelin »), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ladite ville sous le n° 855 200 507 RCS Clermont-Ferrand,(ci-après la « société Organisatrice) organise du 12 Mai 2021 à 8h00 jusqu'au 12 Juin 2021 à 23h59 inclus à partir de la page Facebook BFGoodrich Tires, <https://www.facebook.com/BFGoodrichEU> un jeu (Ci-après « le Jeu ») dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat. Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook.

### **Article 2 – Acceptation du présent Règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve par les participants du présent règlement en toutes ses dispositions ainsi que des lois et règlements en vigueur applicables aux jeux gratuits.

### **Article 3 – Annonce du Jeu**

Le Jeu est annoncé sur

- La page Facebook, : <https://www.facebook.com/BFGoodrichEU>

Il est précisé que le Concours est développé et géré par la Société Organisatrice à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de Facebook, n'assurant que l'hébergement du Concours au sein de sa Plateforme.

### **Article 4 – Qui peut participer ?**

Ce Jeu est réservé à toute personne physique majeure en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice, des personnes ayant participé à la conception du Jeu et des personnes assurant sa mise en place, ainsi que des membres de leurs familles en lien direct (ci-après le « Participant » ou les « Participants »).

Il ne sera accepté qu'une seule participation au Jeu par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse IP) pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter le présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par la Société Organisatrice.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure dans son pays résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et disposant d'une connexion Internet et d'un compte Facebook.

Ne peuvent pas participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus et en tout état de cause :

- Les membres de la direction et du personnel de l'Organisateur ayant collaboré à ce Jeu directement ou indirectement,
- Les personnes physiques ou morales ayant collaboré à la conception, l'organisation et la gestion de ce Jeu directement ou indirectement

- Les membres de leurs familles respectives (par famille, il faut entendre les personnes vivant sous le même toit, ainsi que leurs ascendants et descendants directs et/ou indirects et/ou collatéraux) ;

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant mineur, tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne, même nom et prénom, même adresse, même identifiant Facebook, pendant toute la période du Jeu.

Une même personne physique ne peut jouer à partir d'un compte de joueur tiers, c'est-à-dire au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive d'être récompensé et déclaré gagnant.

Les participants ne respectant pas l'une ou l'autre des conditions énoncées au présent article seront automatiquement disqualifiés.

Toute participation incomplète, illisible et/ou comportant des coordonnées inexactes, sera considérée comme irrecevable.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un joueur suite à des commentaires et/ou messages incitant à :

- la discrimination, à la haine ou à la violence : à caractère raciste, xénophobe, sexiste, homophobe ou révisionniste.
- La contribution de message à caractère diffamatoire ou dénigrant
- au tabagisme, à la consommation excessive d'alcool ou à la consommation de substances faisant l'objet d'une interdiction législative
- à la commission de crimes et/ ou délits, au suicide ou à la consommation et à la vente de substances illicites
- la contribution de message hors contexte : politique, religieux...
- la contribution à caractère pornographique (et images de nudité), pédophile, violent.
- Spams

### **Article 5 : Accès au jeu**

Le Jeu est ouvert à partir du 12 Mai 2021 à 8h00 et jusqu'au 12 Juin 2021 à 23h59 exclusivement sur la page Facebook suivante : <https://www.facebook.com/BFGoodrichEU>

Date et heure française de connexion faisant foi.

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Pendant cette période, le Jeu est accessible tous les jours, 24 heures sur 24, en se connectant via un navigateur standard, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de sa maintenance ou pour tout autre cas, notamment une mise à jour des bases de données ou des serveurs d'hébergement.

Chaque Participant garantit :

- Qu'il est l'unique auteur de sa photographie, et qu'il n'y est fait aucun emprunt ou contrefaçon relative à des œuvres protégées existantes ;
- De manière générale, qu'il ne soumet pas à la Société Organisatrice des éléments qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou à un quelconque droit de tiers notamment au titre du droit d'auteur, du droit des marques ou du droit de la personnalité (notamment droit à l'image des personnes) ;
- Que les auteurs de ces photographies sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils représentent. Par conséquent, dans le cadre du présent Concours, les Participants garantissent avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie ; et notamment, lorsque l'image de tiers sont des personnes mineures ;
- Ne pas usurper l'identité d'un tiers en participant au Concours ;

- Que sa photographie ne contient aucun virus, vers, cheval de Troie, ou tout autre contenu destructif et préjudiciable ;
- Que sa photographie n'est pas obscène et/ou diffamatoire ;
- Que sa photographie ne porte pas atteinte au droit à la vie privée, ni à la publicité faite par des tiers ;
- Que sa photographie ne viole aucune loi ou règlement applicable ;

Les photos ne respectant pas ces critères pourront être retirées du concours par la Société Organisatrice.

Toute participation au Concours doit obligatoirement respecter le présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par la Société Organisatrice.

### **Article 6 – Modalités de participation au Jeu**

En tout état de cause il ne sera délivré qu'une seule dotation par gagnant (même nom, même adresse postale).

Pour participer au Jeu, chaque participant devra se rendre sur <https://www.facebook.com/BFGoodrichEU>, puis sur la publication avec la mention [concours] et **répondre à la demande de post photo de pneu BFGoodrich Cross Control 2 en commentaire en suivant les consignes données dans le post.**

En cliquant sur « commenter » et en commentant comme demandé dans le post dudit jeu-concours, les utilisateurs acceptent le règlement du Jeu.

Le participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant la durée du Jeu.

Les frais de connexion ainsi que les frais postaux engagés pour la participation au Concours sont à la charge du Participant.

L'accès au jeu est limité à une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale), quel que soit le nombre d'adresses électroniques/comptes Facebook dont elle dispose. En cas de participations multiples lors d'une seule et même session, et ce, notamment par l'intermédiaire de plusieurs adresses électroniques différentes, le participant sera exclu définitivement du jeu et perdra son gain le cas échéant.

En tout état de cause il ne sera délivré qu'une seule dotation par gagnant (même nom, même adresse postale).

### **Article 7 – Modalités d'attributions des dotations**

Il sera organisé un tirage au sort pour désigner les 30 gagnants parmi l'ensemble des participants ayant répondu à la demande du post en commentaire selon les consignes demandées.

Au total, 30 photos seront sélectionnées par un jury composé d'experts.

La sélection des gagnants sera effectuée le 14 Juin 2021.

Les noms des gagnants seront affichés sur la Page Facebook « BFGoodrich Tires » et resteront en ligne pour au moins 6 mois après la fin du jeu.

### **Article 8 – Liste des Dotations**

Le Jeu est doté de 30 lots uniques :

Est mis en jeu :

Un kit Chantier de :

1 sac à dos thermique / 1 Enceinte extérieure / 1 Lunch Box Electronique / 1 Chargeur solaire pour une valeur totale de 148€ HT.

Le coût de ce lot est pris en charge par la Société Organisatrice.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou son remplacement pour quelque cause que ce soit. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice s'engage à remplacer la dotation gagnée par une dotation de même nature et de valeur équivalente ou supérieure.

Le gagnant sera seul responsable des conséquences de la jouissance de la dotation et s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice à ce titre.

### **Article 9 – Mise à disposition des dotations**

Chaque gagnant sera avisé par la page Facebook et recevra un message en privé sur Facebook. Les modalités pour entrer en possession des dotations seront indiquées dans ce message. Si le(s) gagnant(s) ne répond(ent) pas dans un délai de 2 jours ou si les coordonnées sont incorrectes, incomplètes, illisibles, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement, la dotation sera attribuée à un gagnant suppléant.

De même, si les gagnants déclinent les lots, ceux-ci seront attribués aux gagnants suivants.

### **Article 10 – Responsabilité cas de force majeur / réserve de prolongation**

La responsabilité de Michelin ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, prorogé, écourté ou annulé, notamment si le Jeu occasionnait des cas de tricherie imprévus et/ou abus quelconques. L'Organisateur se réserve la faculté de mettre fin au présent Jeu sans désigner de gagnant et de remettre en jeu la dotation lors d'une prochaine opération.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le Jeu, le modifier, l'écourter ou l'annuler et de reporter toute date annoncée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque aurait participé plusieurs fois. Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du Participant. Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans le cas où l'un des gagnants ne pourrait être joint par courrier électronique, pour une raison indépendante de sa volonté (notamment en cas de problème technique lié au fournisseur d'accès, à l'opérateur téléphonique ou en cas d'indication d'une mauvaise adresse électronique).

Dans ces cas, les gagnants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Michelin ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site internet ou à jouer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau Internet. En particulier, Michelin ne pourrait être tenu pour responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé, à leur équipement informatique, aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Seront notamment considérés comme des cas de force majeure, sans que la liste soit limitative : les catastrophes naturelles, les inondations, les grèves, l'interruption du raccordement du fournisseur de réseau, les pannes techniques, les pannes d'électricité, les éventuelles difficultés de connexions, liaisons, ruptures de ligne, pertes d'information ou autres pouvant affecter, différer, ralentir ou interdire l'accès au site du Jeu. L'Organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour mettre fin à ces situations dans les plus brefs délais. Les participants ne pourront

engager sa responsabilité et lui demander une quelconque réparation du fait des modifications ou annulations ainsi survenues.

### **Article 11 : Responsabilité**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages, sinistres et/ ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur dotation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir les conditions nécessaires avant la date limite et plus généralement aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, à l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et aux risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice informe que, compte-tenu des caractéristiques du réseau Internet (comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers), elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable notamment de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce, pour quelle que raison que ce soit, empêchant le bon déroulement du Jeu, de la perte de données, de toute défaillance technique, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion sur le site du Jeu.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'enregistrement ou de perte des formulaires d'inscription.

### **Article 12 : Traitement des données personnelles**

La Direction Commerciale de Manufacture Française des Pneumatiques Michelin, en qualité de responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion d'un jeu concours. Ces traitements sont basés sur votre consentement à participer. Les données traitées sont indispensables à ces traitements et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant, ses sous-traitants. La durée de conservation des données est le temps de l'évènement + 3 mois, si vous souhaitez recevoir des informations commerciales de Michelin vos données sont conservées pendant 3 ans. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données, d'un droit à la portabilité de vos données dans les cas définis par la réglementation applicable et vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès. Vous avez la possibilité d'écrire un courriel au service en charge de la protection des données personnelles à : [privacy.fr@michelin.com](mailto:privacy.fr@michelin.com). Dans le cas où votre demande serait insatisfaisante, vous avez également la possibilité de former une réclamation auprès de la CNIL sur son site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

### **Article 13 – Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire, artistique et industrielle sur le territoire français, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdits. Les marques citées dans le cadre du Jeu sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

**Article 15 : Contestations**

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du présent Jeu ou de son règlement, sera soumise, dans un premier temps, à la Société Organisatrice.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 6 mois après la clôture du Jeu.

**Article 16 : Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Clermont Ferrand, le 5 Mai 2021.